



# Fiche individuelle d'inscription

## à la formation initiale

### Brevet de Surveillant de Baignade (BSB)

( le dossier doit être complet )

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

N° de tél :

Adresse email :

@

Dates et lieux de la formation : (susceptible de modification)

Pessac : (la salle sera indiquée sur la convocation) : les 07 et 08 avril 2012 (PSC1)

Piscine universitaire de Talence : les 15, 16, 17, 18 avril 2012 (BSB)

**EXAMEN le 19 avril 2011 Piscine Universitaire de Talence**

Tarifs de la formation ( à l'ordre de ALASCA ) : **180€**

Ce tarif comprend : la formation en piscine, la formation secourisme PSC1 et réglementation des baignades . Ce tarif ne comprend pas : la restauration

Pièces à joindre à votre demande :

Le dossier de candidature à l'examen renseigné et accompagnée de toutes les pièces administratives demandées.

**1 enveloppe lettre SUIVI prioritaire 50g ( la Poste )** à mon nom et adresse afin de recevoir mon Certificat de Compétence

1 chèque de 180€ libellé à l'ordre de SLS ALASCA

L'intéressé a pris connaissance et accepte sans restriction les conditions d'annulation et d'interruption du stage.

date

Signature

## **ANNULATION DU STAGE :**

### **à l'initiative du candidat :**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au siège social de l'association .

- entre le 30<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> jours avant le début du stage :

Il sera retenu 50 % du prix du stage

- entre le 7<sup>ème</sup> et le début du stage :

L'intégralité de la somme restera due

### **à l'initiative de l'association :**

En cas d'annulation du stage, les sommes versées seront remboursées aux candidats à l'exception de 50 € de frais de dossier.

## **INTERRUPTION DE STAGE :**

### **à l'initiative du candidat :**

Il n'y a aucun remboursement possible

### **à l'initiative de l'association :**

Tout stagiaire manquant aux principes de bonnes conduites et pouvant nuire au bon fonctionnement de la formation et par conséquent aux stagiaires sera renvoyé sur le champ et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

L'association S.L.S. ALASCA, se réserve le droit d'annuler le stage pour les raisons suivantes :  
Manque d'effectif, force majeure, problèmes techniques entraînant la fermeture de la piscine ou de la salle de formation.

Cette annulation entraînant le remboursement du stage à l'exception de 50 € de frais de dossier .

**S.L.S. ALASCA**  
**64 Av du Bourgaillh 33600 Pessac**  
**tel : 06 23 46 00 35**  
**surflivesaving@wanadoo.fr**